

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017=09

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

l'an deux mille dix-sept, le 23 janvier, à 19 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme COUTTENIER Sylviane, Maire.

Présents :

Mmes COUTTENIER Sylviane, JOURNET Isabelle, SAINTE-MARIE Nathalie
SAPENA Françoise, MM. AUROUX Jérôme, CORNIC Olivier, COSTES Christophe,
FERRADOU Fabien, LOPEZ Bernard,

Absents Excusés : M. FOURCASSIER Cédric,

Procurations : M. Michel PILOTIN a donné procuration à Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation :
19/01/2017

Madame Isabelle JOURNET a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs des concessions au cimetière

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de réviser les prix des concessions au cimetière ainsi que du dépositaire. Ces tarifs avaient été fixés par délibérations du 28 juin 2001 et du 13 octobre 2006.

Elle rappelle également qu'à la suite de la procédure de reprise de concessions abandonnées entérinée par délibération du 14 décembre 2015, des travaux vont avoir lieu au cimetière permettant d'attribuer une concession comportant un caveau.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er février 2017 :

- Columbarium (durée 30 ans) : 500 €
 - concession temporaire : de 1 à 5 ans 200 €
 - concession temporaire : de 5 à 10 ans : 400 €
- Concessions (durée 30 ans) : 80 € le M2
- Caveau (durée 30 ans) : 800 € + Concession à acquérir
- Dépositaire :
 - de 1 à 5 mois : gratuit
 - 6 à 12 mois : 30 € par mois
 - 13 à 16 mois : 40 € par mois
 - 17 à 19 mois : 50 € par mois

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

➤ **Décide d'approuver les tarifs ci-dessus à compter du 1er février 2017**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité

Affiché le :

24 JAN. 2017

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
préfecture le

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2017
Au registre figurent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylviane COUTTENIER

